



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Groupes d'extrême-gauche violents

Question écrite n° 24947

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'intérieur sur les perturbations intervenues lors d'une soirée organisée par le magazine *L'Étudiant libre* à Rennes, le 27 novembre 2019. Alors que la revue étudiante organisait une soirée de présentation dans un bar de Rennes avec adhérents et soutiens, un groupe masqué dit « antifasciste » a fait irruption devant l'établissement en projetant divers objets, pour certains contenant de l'ammoniaque. Un étudiant a ainsi été brûlé à l'œil par un jet de substance chimique. S'il n'avait pas été emmené à l'hôpital en urgence et s'il n'avait pas porté de lunettes, il aurait ainsi probablement perdu la vue. Ce n'est pas la première fois que ces groupes d'extrême-gauche font usage de la violence pour censurer toute production intellectuelle qui ne leur conviendrait pas et ce ne sera pas la dernière fois s'il n'y a pas d'intervention. Cet usage systématique de la violence, comme ont pu également en être témoins les étudiants de l'Université de Nanterre ou le campus de Tolbiac, par des militants de l'Unef et des organisations d'extrême-gauche clairement identifiées, est intolérable et ne peut rester impuni. La violence propagée par ces groupes n'est pas seulement physique mais se répand également sur les réseaux sociaux ou le harcèlement et les intimidations constituent leur mode opératoire classique. On ne peut tolérer que ces individus continuent leurs exactions en toute impunité. Elle lui demande quand il compte dissoudre ces groupes clairement identifiés et en sanctionner les membres avec la plus grande fermeté.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : [Vaucluse \(4^e circonscription\)](#) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24947

Rubrique : [Ordre public](#)

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10451

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)